

# CRAN - CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR Observatoire du Racisme anti-Noir en Suisse

Case postale 2230 CH-3001 Berne

cran02@bluewin.ch - www.cran.ch - IBAN: CH86 0900 0000 3051 4517 5



# Visite en Suisse - janvier 2022 - du WGEPAD

UN Working Group of Experts on People of African Descent Groupe de travail de l'ONU sur les Personnes d'ascendance africaine

# Rapport du CRAN sur le Racisme anti-Noir en Suisse

Ce Rapport se réfère principalement aux Recommandations du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), concernant les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> Rapports périodiques présentés par la Suisse, en vue de l'examen d'octobre 2021.

Il a été également établi conformément à l'article 9 de la Convention internationale de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale)

Les cas évoqués ici sont tirés du \*Rapport 2000-2021 sur les Faits et Actes de discrimination raciale et de racisme anti-Noir en Suisse, en cours d'édition par le CRAN

1<sup>er</sup> Décembre 2021

# **CONTENU**

#### **INTRODUCTION**

Population Noire en Suisse Organisations antiracistes Noires en Suisse

#### I. BONNES PRATIQUES

- Sensibilisation du grand public :
- Création à Genève d'un Centre d'écoute contre le racisme (C-ECR)
- Programme de sensibilisation des élèves aux Langues et Cultures d'origine.
- Reconnaissance officielle antiraciste et honneur à une Femme Noire célèbre tombée dans l'oubli

# II. PRATIQUES CONTESTÉES

- Collecte de données non-inclusive
- Profilage racial
- Violences policières
- Discours politiques de banalisation du racisme anti-Noirs
- Banalisation des représentations racistes des Noirs et non application de l'art. 261bis du Code pénal
- Absence d'Empowerment et Discrimination dans l'octroi des moyens d'action contre le racisme
- Plan d'action national contre le racisme
- Dynamique non-inclusive de la société civile Noire

# **CONCLUSION**

# **INTRODUCTION**

# Population Noire en Suisse : Une estimation

Malgré l'absence de statistiques sur les Noir-e-s comme tels, on peut estimer ces dernier-e-s, en 2021, à une population de plus de **300 000 personnes**. Ce chiffre a été obtenu en procédant par estimation et extrapolation, à partir des chiffres disponibles :

En ne retenant que les Noirs ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne, majoritaires et seuls repérables dans les statistiques parmi les autres Noirs, on note une forte progression constante depuis 1960 (apparition d'une majorité d'Etats africains sur la scène internationale), comme le montre le relevé ci-dessous :

Population résidente étrangère africaine Noire (sans Afrique du Nord)
 Population résidente étrangère des Îles (à forte présence afro-descendante)
 Population africaine Noire naturalisée sans enfant
 Pop. africaine Noire naturalisée et ayant fondé une famille avec au moins 2 enfants
 138 000

• Total estimé à ce stade de la population résidente africaine Noire en Suisse : 292 777

(Source : Estimation par le CRAN, à partir des chiffres de STATPOP; Fichier je-f-01.05.01.01, Office fédéral de la Statistique, 2021)

Toutefois, en prenant en compte d'autres populations Noires présentes sur le sol suisse et ressortissantes des Amériques continentales du Nord (Etats-Unis, Canada) et surtout du Sud (Brésil, Colombie, Venezuela, etc.), le chiffre total de la population Noire en Suisse devrait se situer dans cette fourchette :

## Total de 300 000 à 350 000 personnes

# **Organisations Noires en Suisse**

- **Constat**: Le communautarisme reconnu constitutionnellement et dans les faits ne pose aucun problème comme en France.
- Rôle pionnier du CRAN dans l'émergence (2000) et le développement du mouvement antiraciste spécifiquement Noir en Suisse
- Réalisations majeures: Participation GRAN/FCR au processus de Durban 2000-2001, Assises sur le Racisme anti-Noir en Suisse (2001 et 2015), création CRAN (2002), Conférences européennes sur le Racisme anti-Noir en Europe (2006 et 2016), Rapport sur le Racisme anti-Noir en Suisse 2000-2014 (2015, 284 p.), Rapport sur les violences policières anti-Noires en Suisse 2000-2021 (en préparation), Création à Zürich du Collectif contre le Profilage racial (20...)

## Quelques Organisations Noires impliquées dans la lutte contre le racisme

- African Diaspora Council of Switzerland, Bern
- · Allianz against Racial Profiling, Zürich
- African Students Association of Zurich (ASAZ)
- Association des Étudiant.e.s. Afro-descendant.e.s de l'Université de Lausanne
- Association A Qui le Tour ? Lausanne
- Bla\*Sh Netzwerk Schwarze Frauen
- Carrefour de Réflexion et d'Action Contre le Racisme anti-Noir (2002), Berne
- Collectif Afro-Swiss, Genève

- Collectif Kiboko, Lausanne
- Collectif Outrage, Lausanne
- Communita Africana del Ticino, Lugano
- Exit-Racism-Now, Zurich
- Sankofa, Zürich
- UPAF Université Populaire africaine (2008), Genève
- Verein AfroBasel

# I. BONNES PRATIQUES CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR

Quelques bonnes pratiques ont été engagées ces dernières années par des villes ou cantons suisses. Certaines ont particulièrement retenu notre attention.

# • Sensibilisation du grand public :

Depuis son lancement en 2014, plusieurs cantons et villes organisent chaque année la *Semaine contre le racisme*, au mois de mars. Tables rondes, activités culturelles et autres manifestations permettent ainsi de sensibiliser la population, surtout les jeunes. Plusieurs de ces manifestations se déroulent en effet dans les écoles. Mettant à disposition des organisateurs quelques financements, la Semaine contre le racisme permet de renforcer les liens entre les différents acteurs de la société et des milieux culturels, politiques et scientifiques.

# Création à Genève d'un Centre d'écoute contre le racisme (C-ECR)

Créé en 2014, sous l'impulsion du Bureau pour l'intégration des Etrangers (BIE), par la Coordination Ecoute contre le racisme (CECR), ce centre est opérationnel depuis 2015. La Coordination réunissait cinq grandes organisations antiracistes actives à Genève: CICAD (Coordination contre l'antisémitisme et la diffamation), LICRA (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme), LSDH (Ligue suisse des Droits de l'Homme), SOS Racisme et CRAN. Le centre offre écoute, soutien et conseils sur le plan psychologique, social, culturel et juridique, aussi bien aux victimes elles-mêmes, à des tiers (proche, témoin ou professionnel), ainsi qu'aux auteurs d'actes racistes (avec notamment des possibilités de médiation). Pionnier en Suisse, le C-ECR collabore avec plusieurs structures, notamment la plateforme confédérale de récolte de données DoSyRa. D'autres cantons (Vaud, Valais, etc.) s'en inspirent pour mettre en place un tel outil. Pour le CRAN, qui n'arrive pas à bénéficier d'une telle infrastructure, le C-ECR pallie à ce manque, et offre ainsi aux victimes Noirs de racisme une référence plus visible et mieux équipée.

# Programme de sensibilisation des élèves aux Langues et Cultures d'origine.

Depuis une dizaine d'années, le BIE soutient également des projets d'enseignement de langue et culture d'origine destinés à un public en âge scolaire (jusqu'à 17 ans) issu des communautés primoarrivantes pour lesquelles des mesures d'intégration particulières se justifient. Ces projets qui enracinent le jeune dans sa culture d'origine et à la fois dans celle qui l'a accueilli sont susceptibles de mener à une intégration respectueuse des apports africains. A l'instar de plusieurs actions menées en Suisse, celle-ci correspond à une recommandation du CERD, telle que formulée au chapitre 15 de ses Observations finales :

« Le Comité recommande à la Suisse de redoubler d'efforts pour promouvoir et protéger les droits des minorités nationales (...)., en particulier leur droit à l'éducation et à la préservation de leur langue et de leur mode de vie. (...) Il encourage aussi la Suisse à sensibiliser davantage la population à l'histoire et aux caractéristiques des différentes minorités nationales (...) ».

#### Reconnaissance officielle et honneur à une Femme Noire célèbre tombée dans l'oubli

Certaines actions des autorités contre le racisme méritent d'être particulièrement soulignées. Originaire du Cameroun où elle est née en 1923 et arrivée en Suisse, patrie de son père, à l'âge de cinq ans, **Tilo Frey** est une femme politique qui a marqué l'histoire de la Suisse. En 1971, lorsque la Suisse accorde les droits politiques aux femmes sur le plan fédéral, elle est la seule femme que le Canton de Neuchâtel enverra au Parlement fédéral. Première personne Noire à occuper en Suisse

des responsabilités politiques, dès 1964, elle quittera la scène politique en 1975, avant de décéder dans l'anonymat total en 2008. En 2018, le CRAN et l'UPAF seront les seules organisations du pays à commémorer les dix ans de sa mort et à lancer une action de grande envergure pour la réhabilitation de sa mémoire, notamment auprès des autorités de son canton. Le 6 juin 2019, après une campagne difficile, est inaugurée à Neuchâtel la *Espace Tilo Frey*, préalablement débaptisée du nom de Louis Agassiz (1807-1873), glaciologue et théoricien du racisme anti-Noir.

# Effet George Floyd : Réexamen de la présence de monuments racistes dans l'espace public

A l'instar d'autres villes européennes, et comme un des *Effets George Floyd* et *Black Lives Matter*, quelques villes suisses ont entrepris de réexaminer et questionner la présence de monuments et autres symboles racistes et/ou coloniaux dans l'espace public autant que leur rôle dans la perpétuation du racisme anti-Noir et la glorification des esclavagistes. L'actualité mondiale évoquée a en effet mis en avant une nouvelle prise de conscience impulsée par la mort en direct, en Mondovision, de George Floyd et le rayonnement planétaire du mouvement *Black Lives Matter*. Des manifestations ont été aussi organisées dans plusieurs villes en Suisse pour dénoncer le racisme anti-Noir. Des pétitions à Genève et Neuchâtel notamment ont questionné la présence de monuments à la mémoire d'hommes d'affaires, d'écrivains ou encore hommes politiques jusque là considérés comme des figures honorables. Leur déboulonnement a été envisagé. Quelques villes ont entrepris une réflexion au sein de groupes de travail incluant des associations (ex. CRAN, UPAF, Collectif Afro-Swiss) ou personnes d'origine africaine.

Dans le Canton de Neuchâtel, où la statue de David de Pury (bienfaiteur local s'étant enrichi avec le commerce triangulaire) était visée, la Ville s'est dirigée vers un maintien de la statue dans une recontextualisation de l'espace inclusive de la reconnaissance pour les personnes d'ascendance africaine.

Dans le Canton de Genève, un groupe de travail multisectoriel a entrepris d'identifier les monuments et symboles qui posent problème dans l'espace public avant d'engager un travail prospectif sur les solutions et visions que la Ville pourrait mettre en place.

Dans le Canton de Zürich, les autorités sont également engagées dans la même voie.

# **II. PRATIQUES CONTESTÉES**

# 1. ABSENCE D'EMPOWERMENT ET DISCRIMINATIONS DANS L'OCTROI DES MOYENS D'ACTION CONTRE LE RACISME

# Recommandation du CERD (formulée au chapitre 15 des observations finales) :

Le Comité recommande à la Suisse de redoubler d'efforts pour promouvoir et protéger les droits des minorités nationales (...)., en particulier leur droit à l'éducation et à la préservation de leur langue et de leur mode de vie. Il lui demande de s'assurer que les lois et les politiques apparemment neutres n'ont pas d'effet discriminatoire sur les droits des membres de minorités nationales. (...)

#### **Observations et Commentaires du CRAN**

Le racisme anti-Noir est le seul racisme du pays qui est combattu sans moyens conséquents (aucun local d'accueil, ni ligne téléphonique propre, ni budget, ni une permanence, etc.). La quasi totalité des organisations créées par des Noirs ne bénéficie de subventions régulières. Officiellement, l'Etat ne finance pas les structures, malgré des milliers d'associations vivant chaque année des fonds publics. Il faut donc proposer un projet, chaque fois nouveau, pour être financé. Mais face à un racisme permanent, le plus fréquent du pays, peut-on le combattre exclusivement sur projet, sans moyens également permanents, durables ?

Lorsque ces moyens sont disponibles et attribués, le racisme anti-Noir est discriminé, voire oublié.

# Exemple emblématique : Ostracisme contre le racisme anti-Noir?

A Genève, le canton le plus peuplé de Noirs, le Conseil municipal a proposé en 2017 de renforcer la prévention du racisme. Mais il n'a accordé son aide (50 000 CHF par association) que pour la seule prévention de l'antisémitisme et de l'islamophobie. Pourtant toutes les enquêtes et statistiques montrent que le racisme le plus fréquent vise les Noirs. Grâce à une action de lobbying ultérieure du CRAN et de son partenaire, l'UPAF, une motion du Conseil municipal a été votée le 14 octobre 2019 en faveur de la prévention du racisme anti-Noir, sans nommer les bénéficiaires.

Sur le plan fédéral, le Service de lutte contre le racisme (SLR) n'a pas hésité à refuser de financer le projet de Conférence européenne sur le racisme anti-Noir en Europe, organisée par le CRAN et l'UPAF à Genève en 2016, en raison de l'absence d'une «dimension suisse» autre que l'invitation des présidents des Commissions fédérales contre le racisme (CFR) et pour la migration (CFM). Après investigation, le CRAN a rappelé au SLR qu'en 2006 il (SLR) avait également refusé de financer la 1<sup>re</sup> édition de cette Conférence, alors que, la même année, il avait financé une « Grande Conférence européenne sur le racisme » organisée à Neuchâtel pendant six jours par United, organisation (basée en Hollande).

Résultat : Le SLR a fini par financer au moins la publication des Actes de la Conférence.<sup>1</sup>

# **Propositions du CRAN**

 Recommander à la Suisse de renforcer la capacité d'action des organisations antiracistes pas ou peu dotées en ressources financières et humaines, et dont le travail s'inscrit dans la durée et la consistance, à l'exemple du CRAN.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir CRAN, *Racisme anti-Noir. Actes de la 1<sup>re</sup> Conférence européenne sur le racisme anti-Noir en Europe 17-18 mars 2006),* Préface de Hans Fässler et Contribution de Doudou Diène, éd. CRAN, Berne, 2008, 293 pages

# 2. COLLECTE DE DONNÉES NON-INCLUSIVE

# Recommandation du CERD (formulée au chapitre 14 des Observations finales)

Le Comité recommande à la Suisse de mettre en place un système efficace de collecte de données reposant sur des indicateurs de diversité ethnique recueillis sur la base de l'anonymat et de l'auto-identification des personnes et des groupes en vue de constituer une base empirique appropriée pour l'établissement des politiques et d'améliorer ainsi l'exercice par tous, dans des conditions d'égalité, des droits consacrés par la Convention.

## **Observations et commentaires du CRAN**

Depuis 2013, le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR) documente le racisme dans sa globalité. Couvrant une période qui débute en 2012, le *Rapport du SLR sur la discrimination raciale* intervient en général tous les deux ans. A ce jour, cinq rapports<sup>2</sup> ont été publiés, portant sur les dernières données disponibles ainsi que sur les mesures de lutte contre le racisme.

Toutefois, ces reportings très généralistes dans leur vision d'ensemble des données à leur portée restent très abstraits et ne rendent pas suffisamment compte des situations concrètes vécues par chacune des formes de racisme, de par leur diversité ethnique. Le SLR devrait ainsi intégrer les travaux de monitoring accomplis à sa marge par quelques organisations spécifiques, telles le GRA (Fondation contre l'antisémitisme et le racisme, active particulièrement en Suisse alémanique) sur l'antisémitisme et le racisme général, ou le CRAN sur le racisme anti-Noir spécifiquement.

Au moment de sa création en 2002, en effet, le CRAN a tenu à se doter d'un instrument de *monitoring* sur le racisme anti-Noir. L'Observatoire du Racisme anti-Noir en Suisse a pour tâches de recueillir et diffuser des informations et diverses données, notamment par la publication d'un Rapport annuel sur l'état du racisme anti-Noir en Suisse. Si l'absence de ressources financières, matérielles a entraîné une rareté de rapports annuels, le CRAN a publié en 2015 un Rapport global 2000-2014 (2015, 284 pages) sur le racisme et la discrimination raciale anti-Noir-e-s. Bien que bénéficiant exceptionnellement d'un soutien du SLR, cette monumentale publication n'est pratiquement jamais citée par le SLR et donc jamais intégrée aux références bibliographiques documentant le racisme anti-Noir en Suisse.

Dans le même temps la récolte de données continue au CRAN. Il est ainsi prévu de publier en janvier 2022 un *Rapport global 2000-2021*, avec une partie spécialement consacrée aux Violences policières. Ces données concerneront généralement : l'actualité du racisme anti-Noir en Suisse (source : presse quotidienne), statistiques, enquêtes éventuelles, témoignages, communiqués et autres déclarations du CRAN. Signalons que le CRAN est la seule NGO en Suisse et même dans le reste de l'Europe, à documenter autant le racisme spécifiquement anti-Noir dans son spectre national.

# **Propositions du CRAN**

 Recommander aux institutions suisses d'être plus inclusives de la base de données d'organisation mettant en exergue des données spécifiques aux mains d'organisations comme le CRAN, avec une dotation en ressources conséquente. Or, il est à déplorer ici que le travail en particulier du CRAN se trouve exclu du champ de données malgré sa spécialisation exclusive.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir Rapport du SLR 2019-2020 (2021), Rapport du SLR 2018 (2019), Rapport du SLR 2016 (2017), Rapport du SLR 2014 (2015) et Rapport du SLR 2012 (2013)

#### 3. PROFILAGE RACIAL PAR LA POLICE

# **Recommandation du CERD** (formulée au chapitre 14 des observations finales) :

Le Comité demande à la Suisse de prendre des mesures efficaces pour faire en sorte que nul ne fasse l'objet de contrôle d'identité ou de fouilles ou toute autre opération policière en raison de sa race ou de son appartenance ethnique et de prendre des mesures judiciaires appropriées contre tout membre des forces de l'ordre qui aurait enfreint la loi pour des motifs de discrimination raciale. Il recommande aussi à la Suisse de créer dans tous les cantons un mécanisme indépendant chargé de recevoir et d'instruire des plaintes concernant des fautes commises par des policiers et de faire en sorte qu'une formation aux droits de l'Homme soit dispensée aux policiers dans tous les cantons(...).

# Observations et commentaires du CRAN

Cette pratique constitue une forme spécifique de discrimination raciale. Ces contrôles abusifs de la police visant exclusivement les jeunes Noirs dans l'espace public n'ont pas disparu. Non seulement ces récurrents contrôles au faciès humilient les jeunes Noir-e-s qui en sont victimes devant leurs semblables Blancs, ils soulèvent aussi un profond sentiment d'injustice. Ces jeunes se retrouvent à cause de la couleur de leur peau, humiliés, criminalisés d'office et stigmatisés au sein de leur société.

Ces contrôles abusifs de la police visant exclusivement les jeunes Noirs dans l'espace public n'ont pas changé. En 2019, une étude largement commentée dans la presse<sup>3</sup> a révélé l'ampleur d'une de cette discrimination quasi institutionnalisée, malgré les multiples recommandations du CERD et du Rapporteur spécial.

#### Exemple emblématique : L'Affaire Mohamed Wa Baile

Cette affaire illustre bien le racisme institutionnalisé à tous les niveaux de la police et de la justice en Suisse.

Suisse d'origine kenyane, Mohamed Wa Baile, a été contrôlé à la gare centrale de Zürich, en 2015, uniquement parce qu'il avait détourné son regard de celui des policiers. Ayant refusé de présenter ses papiers d'identité, il a reçu une amende contre laquelle il a fait recours et a plaidé pour que soit reconnue l'illégalité du contrôle. Le Tribunal de première instance, en 2015, puis le Tribunal supérieur du canton de Zurich, en 2017, ainsi que le Tribunal fédéral, en 2018, avaient tous rejeté son recours, et sans se prononcer sur l'accusation de discrimination raciale dénoncée par Wa Baile. C'est seulement en novembre 2020 que le Tribunal administratif de Zürich a donné raison au jeune Noir, jugeant illégal ce contrôle policier parce qu'il avait été effectué « sans soupçon concret »<sup>4</sup>. Toutefois ce tribunal ne reconnaîtra pas la discrimination raciale attaché à ce contrôle au faciès et dénoncé par Wa Baile. Une action dans ce sens a été introduite auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.

# Discriminations raciales anti-Noires dans l'espace public de la répression policière contre le marché de la drogue :

Le trafic de drogue est incontestablement illégal et, donc, punissable. La Loi suisse sur les stupéfiants (article 19) poursuit et punit sans distinction toute personne opérant dans ce domaine, qu'elle soit dealer, acheteuse et/ou consommatrice. Or, depuis des décennies, toutes les polices du pays ne poursuivent que les dealers Noirs opérant dans les rues des villes suisses. Opérations fort médiatisées, interpellations brutales et au faciès (Racial Profiling), personnes déshabillées dans l'espace public pour être fouillées jusque dans l'anus, plaquées au sol sans ménagement, menottées et alignées par terre comme du bétail, etc. Ces actions visent souvent à humilier et finissent par faire assimiler dans l'opinion publique les Noirs, jeunes en particulier, à ce délit. Jamais on ne montre des délinquants Blancs dans ces opérations médiatisées. En mars 2013, un reportage du magazine Temps Présent de la télévision

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir SonntagsBlick, 2.6.2019

<sup>4</sup> https://www.tdg.ch/le-controle-policier-dun-homme-noir-non-suspect-est-illegal-326622796525

national RTS, « Guerre aux dealers », donnera l'impression plutôt d'une « guerre » dirigée exclusivement contre les jeunes Noirs, dans les rues de Lausanne, sur la base du seul profilage racial.

Non seulement ces récurrents contrôles au faciès humilient les jeunes Noir-e-s qui en sont victimes devant leurs semblables Blancs, ils soulèvent aussi un profond sentiment d'injustice. Ces jeunes se retrouvent à cause leur différence épidermique visuelle, humiliés, criminalisés et stigmatisés au sein de la population, sur toute l'étendue du territoire suisse.

# Surreprésentation des Noir-e-s dans les prisons suisses

- **Par quels moyens :** Profilage racial dans l'espace public. Mesures administratives faisant des Noir-es des délinquant-e-s potentiel-le-s et de fait.
- Constat: Beaucoup de Noirs croupissent en prison, selon les informations de la Ligue suisse des droits de l'Homme, et des informations parues dans la presse. Leur nombre est disproportionné par rapport à leur réel poids démographique global en Suisse.
- Privation arbitraire de liberté dans un État de droit sous couvert de «détention administrative».
   La question de la légitimité des «détentions administratives», de ses bases légales, de ses procédures juridiques doit-être élucidée. Car la peine privative de liberté (emprisonnement) est la peine la plus lourde prévue par le Code pénal suisse et qui a pour objectif de punir les infractions pénales graves. (Les juridictions pénales VD.CH)

# **Propositions du CRAN**

- Le profilage racial devrait être, dans tous les cas, expressément interdit par une loi urgente.
- L'application totale de la Loi et sa non utilisation pour légitimer des humiliations de Noirs dans l'espace public, devraient être de rigueur, spécialement dans la répression du marché de la drogue où seuls les Noirs sont ciblés.
- Obligation légale de délivrer un reçu à la personne contrôlée.
  - Grand intérêt statistique, en permettant de mettre en évidence :
  - le nombre de fois qu'une personne est contrôlée au cours d'une journée ou d'une semaine
  - le nombre d'Afro-descendants contrôlé sur l'étendue du territoire suisse par jour, par semaine, durant une période donnée
- Faciliter l'accès à la Justice comme cela est stipulé dans Paragraphe 2 du *Programme d'activités* relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2014 (A/RES/69/16), par la Création d'une institution pleinement indépendante et chargée d'enquêter sur les allégations de brutalités et d'abus d'autorité commis par des policiers.
- Concernant la répression du marché de la drogue où seuls les Noirs sont ciblés, l'application de la Loi sur les stupéfiants devrait cibler tous les délinquants, sans discrimination visant à légitimer des humiliations de Noirs dans l'espace public.

# 4. VIOLENCES POLICIÈRES

# Recommandation du CERD (formulée au chapitre 14 des observations finales) :

Le Comité (...) recommande aussi à la Suisse de créer dans tous les cantons un mécanisme indépendant chargé de recevoir et d'instruire des plaintes concernant des fautes commises par des policiers et de faire en sorte qu'une formation aux droits de l'Homme soit dispensée aux policiers dans tous les cantons

## **Observations et Commentaires du CRAN**

Les brutalités policières à l'encontre des jeunes Noir-e-s restent fréquentes sur toute l'étendue de la Suisse. Souvent, ces brutalités sont accompagnées de graves traumatismes psychologiques ou physiques. Et parfois, des morts sont déplorées.

# Violences policières avec mort d'hommes.

Entre 2000 et 2021, l'Observatoire du CRAN a ainsi dénombré plus d'une dizaine de corps Noirs détruits irrémédiablement, en totale impunité<sup>5</sup> :

Quelques cas emblématiques :

- Le 30 août 2021. Nzoy (Suisse et métis, 37 ans, domicilié à Zürich) est tué à la gare de Morges par un agent de police qui a tiré trois fois, même quand le jeune homme s'écroulait. Selon un témoin : « Pour moi, le troisième coup était injustifié »<sup>6</sup>. Perturbé mentalement, ce jeune a menacé le policier et son collègue avec un « petit couteau ». Les deux agents penseront à le fouiller mais pas à lui prodiguer un massage cardiaque alors qu'il était vivant et perdant beaucoup de sang au sol.
- Le 28 février 2018. Mike Ben Peter (Nigérian, 40 ans et père de famille) trouve la mort suite à des violences policières extrêmes. Interpellé en ville de Lausanne et soupçonné d'être un trafiquant de drogue, sur la seule base du profilage racial, il s'est retrouvé plaqué violemment au sol et immobilisé de longues minutes, malgré de longs cris et gémissements de douleur.
- Le 24 octobre 2017. Lamin Fatty (Gambien, 23 ans) est interpellé par la police. Sur la seule base du profilage racial, il est pris pour un autre, en plein centre-ville de Lausanne. Conduit dans un poste de police, il y meurt peu de temps après, dans d'étranges circonstances.
- Le 6 novembre 2016. A Bex (canton Vaud), 5 policiers bien équipés (gilets pare-balles, gants pare-couteaux, bâtons tactiques, sprays au poivre, etc.) viennent neutraliser Hervé Bondembe Mandundu (RDC, 27 ans, jeune papa), après une querelle entre voisins dans un immeuble. Menacé avec un couteau de cuisine, le plus gradé des agents lui tirera plusieurs balles, « pour sauver ma vie » et, selon la justice, par « légitime défense ».
- Le 29 mars 2010. Un Nigérian de 42 ans, est arrêté à la-frontière avec l'Allemagne. Emmené au poste de police, il y meurt une demi-heure plus tard. Soupçonné d'être un passeur de drogue, il aurait été étouffé par des emballages de cellophane utilisés pour avaler la drogue. Mais sans trace de drogue dans l'organisme.
- Le 17 mars 2010. A l'aéroport de Zürich-Kloten, Joseph Ndukaku Chiakwa (requérant d'asile Nigérian âgé, 29 ans, 1,80 m et en Suisse depuis 5 ans) trouve la mort avant son refoulement vers le Nigéria. Depuis six semaines en grève de la faim, il meurt étouffé, pendant que des agents chargés de le surveiller essaient de le maîtriser au sol, menotté et entravé aux pieds.
- Le 16 mars 2008. Un Sierra-Leonais de 26 ans, frappé de « Non-Entrée en matière » pour sa demande d'asile meurt dans les locaux de la police, à Yverdon (canton de Vaud), à la suite d'un « malaise », après avoir été arrêté pour tapage sur la voie publique.
- Le 25 août 2007. Marianne Souaré (Guinéenne, 25 ans), est retrouvée morte au pied de son immeuble, à Genève. Des policiers ayant fait irruption à 3h du matin dans son appartement, sans mandat d'arrêt ni de perquisition, prétendent qu'à leur arrivée elle s'est jetée du 4e étage, sans que son corps présente des traces visibles d'écrasement au sol.
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2004. Alors qu'il était emprisonné depuis 7 jours, un requérant d'asile nigérian de 17 ans, incarcéré à la suite d'une rafle de la police dans un centre de requérants d'asile à Lugano, est retrouvé pendu au moyen d'un drap aux barreaux de sa cellule de prison, à Bellinzone (Tessin).
- Le 12 février 2003, Osuigwe Christian Kenechukwu (Nigérian, requérant d'asile, 22 ans), laissé plusieurs jours sans soins, meurt au centre de requérants *Thurof* à Oberbüren (canton Saint-Gall), après une « surdose dans la consommation de droques ».
- Le 1<sup>er</sup> mai 2001. Samson Chukwu (Nigérian, 27 ans) meurt par étouffement au Centre de refoulement de Granges (Valais), lors d'une tentative policière de renvoi forcé extrêmement musclé, à l'aéroport de Zurich-Kloten. Pour lui passer les menottes de force derrière le dos, l'un des agents s'était assis sur son abdomen.

-

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> CRAN, *Actualité du racisme anti-Noir en Suisse, 2000-2014*, Berne, 284 pages. Téléchargeable sur www.cran.ch. Voir aussi différents communiqués de presse du CRAN sur le même site

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> In *20 Minutes*, 31.08.2021

# Octroi d'un Permis légal de tuer des Noirs : Le Cas Omar Mussa Ali

Tous les procès intentés contre les policiers tueurs finissent tous dans la reconnaissance d'une « légitime défense » garantissant l'impunité totale, sur la base d'une jurisprudence ad hoc fabriquée sur mesure et consolidée procès après procès.

Le 24 juin 2020, à Zürich, la justice a acquitté un policier poursuivi pour tentative de meurtre après avoir tiré onze fois sur **Omar Mussa Ali** (Éthiopien, 42 ans), qui l'aurait menacé avec un couteau de cuisine lors d'un contrôle dans la rue en décembre 2015<sup>7</sup>. Distance de tir : « un demi-mètre au moins pour chacun des impacts »<sup>8</sup>. Son collègue qui a tiré deux fois seulement n'a pas été inculpé. De même que trois autres agents présents sur les lieux. Le seul récit sur cette affaire émane de la police et de ses experts. Car, la victime multi-mutilée reste profondément traumatisée encore aujourd'hui, incapable de propos cohérents. Avant le délire meurtrier des policiers, auquel il a échappé très miraculeusement, il avait été diagnostiqué schizophrène paranoïaque. Durant ses crises il ne pouvait plus savoir où il était, ce qu'il faisait ou disait. Malgré cela, parce qu'en s'attaquant aux policiers il avait crié « Kill me, kill me », il sera emprisonné, poursuivi pour « terrorisme », avant d'être libéré un an après ! Grâce à sa femme et à un avocat, malgré l'échec de ses actions contre la police, Mussa Ali a introduit un recours au Tribunal fédéral en 2018. Sans plus de succès.

# Banalisation des Violences policières anti-Noires

Le cas de Omar Musa Ali est certes un peu extrême. Mais plusieurs autres cas de violences policières finissent aussi dans des profondes séquelles psychologiques ou physiques.

En octobre 2016, confondu avec un dealer recherché et considéré comme fuyard, un jeune Cap-Verdien faisant du footing en ville de Lausanne va se retrouver plaqué au sol, cinq policiers sur son dos et des coups pleuvant de tous les côtés. Il finira à l'hôpital.

Pour les mêmes raisons, un jeune afro-colombien se retrouvera dans la même situation, subissant la brutalité de 15 policiers mobilisés, à Bâle, en mai 2019.

# Promotion de policiers tueurs.

Non seulement ils sont assurés d'une impunité judiciaire, les policiers tueurs peuvent continuer à œuvrer sans aucune sanction administrative non plus, comme si rien ne s'était passé. Ils peuvent ainsi continuer à bénéficier de tous les avantages liés à leur fonction. Le policier

#### **Propositions du CRAN**

- Mise en place d'un véritable mécanisme d'enquête indépendante sur les allégations de violences policières
- **Pour le soutien des victimes**, il est impératif que soit mis en place une *Institution nationale des Droits de l'Homme* (INDH) selon les *Principes de Paris*.
  - Mais, il manque la volonté politique de créer une INDH indépendante. L'actuel *Centre suisse de compétences pour les droits humains* (CSDH) ne répond pas à cette exigence car n'a pas été créé conformément aux *Principes de Paris*<sup>9</sup>.
- Mise en place d'un mécanisme d'enquête indépendante sur les allégations de violences policières
- La formation continue des éléments de la police et du corps judiciaire est importante et vivement recommandée, surtout lorsqu'elle est proposée par des spécialistes afro-descendants.

  Partenaire du CRAN, l'Université populaire africaine en Suisse (UPAF, www.upaf.ch) propose un module de formation et de sensibilisation à l'interculturel avec les Africains, par la déconstruction de stéréotypes et le renforcement de ses capacités à une meilleure communication interculturelle garante du respect de la dignité des minorités africaines en particulier, au sein de sociétés de plus en plus ancrées dans la diversité culturelle.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Nous nous référons surtout ici au reportage paru en allemand sur le site de *Die Republik* (25.06.2020), sous la signature de Brigitte Hürlimann. <a href="https://www.republik.ch/2020/06/25/herr-ali-und-die-polizei">https://www.republik.ch/2020/06/25/herr-ali-und-die-polizei</a>,

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> In *24 Heures*, 05.04.2019

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Le projet d'une INDH en Suisse (skmr.ch)

Jusqu'à présent, sauf rares exceptions et en dépit de plusieurs contacts, les institutions concernées par ces formations, à l'exemple de l'Académie de police de Savatan qui forme les officiers des cantons de Genève, Vaud et Valais n'ont pas montré un grand intérêt. Toutefois, en général, c'est la volonté politique (de débourser pour ces formations) qui fait défaut.

#### Démission d'une Ministre

Avec 4 morts à déplorer dans le seul canton de Vaud, la police de ce canton est en Suisse la plus meurtrière de Noirs, sous le seul mandat (depuis 2013) de la ministre responsable, **Béatrice Métraux**. Au point que le CRAN s'est obligé d'appeler à sa démission. A-t-elle voulu répondre à l'Appel du CRAN ? Trois semaines plus tard, elle a convoqué la presse pour annoncer son départ de la vie politique à la fin de son mandat actuel, en avril 2022<sup>10</sup>.

# 5. DISCOURS POLITIQUES DE BANALISATION DU RACISME ANTI-NOIR

# Recommandation du CERD (formulée au chapitre 12d des observations finales) :

Le Comité recommande à la Suisse de prendre sans tarder des mesures, en complément des poursuites judiciaires, en cas de propos ou d'actes racistes, par exemple le rejet catégorique des discours de haine par de hauts responsables et la condamnation des idées haineuses exprimées

#### **Observations et Commentaires du CRAN**

# Banalisation du discours politique raciste anti-Noir

Dans le passé, il y a eu, notamment, l'affiche électorale ouvertement raciste (« Halte à l'africanisation de Zürich ») du Parti des Démocrates Suisses, en 2010, ou celle de l'UDC (premier parti politique du pays et participant au gouvernement fédéral), en 2007, montrant un mouton noir éjecté par des moutons blancs d'un pré aux couleurs de la Suisse, etc. Sans notable condamnation politique. Le CRAN observe avec regret indignation la pérennité une forme de cette banalisation de la haine raciale véhiculée notamment par des partis ou par des hommes et ou femmes politiques.

# Exemple récent : Affaire Cretegny

Le 28 septembre 2021, à l'occasion du départ le même jour à la retraite de M. Vincent Grandjean, Chancelier cantonal et grand admirateur de Tintin, la présidente du parlement vaudois, Laurence Cretegny, lui rend hommage et ne trouve pas mieux que de terminer par une citation sortie droit de Tintin au Congo, avec même, selon elle, l'« accent congolais » de circonstance : « Si toi pas sage, toi y'en sera jamais comme Tintin »<sup>11</sup>! Applaudissements. Le seul tollé viendra de l'Association des Etudiant-e-s Afro-descendant-e-s de l'Université de Lausanne (AEA) et des Jeunes Verts vaudois qui vont dénoncer un « racisme qui n'a pas sa place » au sein des institutions du pays, avant de demander la démission de la parlementaire. Première Citoyenne du canton, la Présidente du Parlement acceptera à peine de s'excuser « d'avoir heurté la sensibilité de certaines personnes »<sup>12</sup>., refusant ainsi de nommer ses concitoyen-ne-s, notamment d'origine africaine, blessé-e-s par son humour. Elle rejettera «fermement toute accusation de racisme», en mettant en avant ses actions humanitaires passées en faveur de l'Afrique, soutenue par son parti (Parti libéral-radical) et le mutisme du reste de la classe politique. Dans son Communiqué (18.10.2021), le CRAN posera la question à savoir si un tel humour, cette fois antisémite, serait resté sans sanction politique. Aucun média ne l'a relayé.

 $<sup>^{10}</sup>$  Voir *RTS, Le Temps, Le Matin, 20 Minutes* du 1.10.2021

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Voir compte-rendu dans la presse : *Bluewin News*, 30.9.2021 ; *20 Minutes*, 30.9.2021; *24 Heures*, 1.10.2021

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Voir Communiqué de l'Etat de Vaud du 30 septembre 2021, cité in *20 Minutes*, 1.10.2021

# **Propositions du CRAN**

- Elaboration d'un Code éthique en politique
- Condamner et Sanctionner les hommes ou femmes politiques dont les discours banaliseraient le racisme en général et le racisme anti-Noir en particulier.
  - Dans son Communiqué (18.10.2021), le CRAN a posé la question de savoir si un tel humour, cette fois antisémite, serait resté sans sanction politique comme c'est le cas pour la présidente du Parlement vaudois. Aucun média ne l'a relayé. Aucune réponse n'est venue des politicien-ne-s.
- Elaboration d'un Code éthique en politique
- Formation continue des éléments de la police et du corps judiciaire.

Partenaire du CRAN, l'Université populaire africaine en Suisse (UPAF, <u>www.upaf.ch</u>) propose un module de formation et de sensibilisation à l'interculturel avec les Africains, par la déconstruction de stéréotypes et le renforcement de ses capacités à une meilleure communication interculturelle garante du respect de la dignité des minorités africaines en particulier, au sein de sociétés de plus en plus ancrées dans la diversité culturelle.

Jusqu'à présent, sauf rares exceptions, les institutions visées par ces formations n'ont pas montré un grand intérêt pour y participer.

# 6. BANALISATION DES REPRÉSENTATIONS RACISTES DES NOIRS ET NON-APPLICATION DE L'ART. 261 BIS CP

# Recommandation du CERD:

Mise en œuvre de la recommandation formulée au ch. 6c des observations finales :

Le Comité recommande à la Suisse d'inclure dans le code pénal une disposition pour que la commission d'une infraction avec une motivation ou une intention raciste constitue une circonstance aggravante passible d'une peine plus lourde conformément à la Recommandation générale n° 31

Mise en œuvre de la recommandation formulée au ch. 12b des observations finales :

Le Comité recommande à la Suisse de prendre les mesures nécessaires pour que les représentations des groupes ethniques dans les médias soient fondées sur des principes de respect et d'équité et sur le souci d'éviter les stéréotypes et que les médias évitent les références inutiles à la race, à l'appartenance ethnique, à la religion et à d'autres caractéristiques d'un groupe susceptibles de favoriser l'intolérance

Mise en œuvre de la recommandation formulée au ch. 12c des observations finales :

Le Comité recommande également de sensibiliser le personnel de la justice, notamment les membres de l'appareil judiciaire, aux normes internationales visant à garantir la protection de la liberté d'opinion et d'expression et à lutter contre les discours de haine raciale.

# **Observations et Commentaires du CRAN**

#### Justice et Norme pénale

- **Constat :** La norme pénale antiraciste suisse (art. 261 bis CP) ne joue jamais en faveur de la condamnation du racisme anti-Noir, sauf très rares occasions. Un flou entretenu par manque de définition précise de la *discrimination raciale et du racisme anti-Noir*.
- Accès à la justice très biaisée: A cause d'un manque de moyens, les Noir-e-s sont souvent placé-e-s
  devant l'impossibilité d'avoir le meilleur choix parmi les défenseurs judiciaires potentiels.
   Souvent à disposition: avocats stagiaires, véreux, etc.

N.B. Pour les associations, il y a la difficulté de se doter d'une Permanence juridique (pour conseiller et plaider) pour les Noir-e-s défavorisé-e-s

## Préjugés raciaux dominants face à la Justice :

- Noir-e-s = Délinquant-e-s potentiel-le-s
- Noir-e-s (jeunes) = dealers
- Noir-e-s = Hommes dangereux-ses
- Noir-e-s = Menteurs-ses
- Noir-e-s = Personnes qui n'ont pas de droit à des droits. Toujours perdant-e-s face à un-e Suisse (institutions ou individus). Survivances du Code Noir
- Noir-e-s = Personnes à être défendues par un homme Blanc. Défenseur-e-s Noir-e-s plutôt préférables en back-office. ATTENTION : A contrario, préjugé Noir du Défenseur Blanc félon et solidaire à sa « race »

# **Justice et Représentations racistes**

Les représentations racistes des Noirs se multiplient de plus en plus en Suisse dans l'espace public, à l'occasion des carnavals, à travers les affiches politiques ou humanitaires, ou encore à travers des produits commerciaux. Elles échappent souvent aux condamnations de la Justice.

A Genève, après une poudre à lessive vendue dans tout le pays et vantant sa capacité à même rendre blanc un ourson en peluche brun considéré comme sale, un gâteau confectionné par un grand pâtissier genevois a montré une tête de nègre avec grosses lèvres rouges digne de l'époque coloniale. Malgré ces évidences, la dénonciation du CRAN auprès du Ministère public pour violation de l'art. 261 bis a été vite classée après un petit interrogatoire du pâtissier, sans son gâteau. Par contre, la plainte du pâtissier pour « menaces et contraintes » a vite abouti à une cascade de condamnations pénales visant le seul Secrétaire général (SG) du CRAN, isolé arbitrairement du reste du comité. D'abord, pour « menaces » en 2018, ensuite pour « contraintes » en 2019. En raison des recours, un nouveau procès prévu en février 2020 a à nouveau condamné le SG. Le recours au Tribunal fédéral la même année n'a rien changé.

Dernier recours : La Cour européenne de justice de Strasbourg a été saisie en 2020.

A noter qu'à aucun moment, durant les quatre années de procédures judiciaires, cette affaire n'a fait l'objet d'une mention de la part de la CFR ou du SLR. A titre personnel, la présidente de la CFR a condamné la démarche dénonciatrice du CRAN.

**Zürich** a été également secouée par une affaire similaire en juin 2020, sans que la justice soit saisie toutefois. Devant le mouvement anti-raciste mondial actuel, le géant de l'alimentation Migros a décidé d'ôter de ses rayons zurichois sa confiserie baptisée en allemand «Mohrenkopf» ("Tête de maure"). Le propriétaire de l'entreprise produisant cette confiserie a toutefois souhaité maintenir ce nom traditionnel aux relents racistes.

# **Propositions du CRAN**

• Formation continue des éléments de la police et du corps judiciaire.

Partenaire du CRAN, l'Université populaire africaine en Suisse (UPAF, <u>www.upaf.ch</u>) propose un module de formation et de sensibilisation à l'interculturel avec les Africains, par la déconstruction de stéréotypes et le renforcement de capacités. Ces formations permettent une meilleure communication interculturelle garante du respect de la dignité des minorités africaines en particulier, au sein de sociétés européennes de plus en plus ancrées dans la diversité culturelle.

#### 7. ABSENCE DE PLAN D'ACTION NATIONAL CONTRE LE RACISME

# Recommandation du CERD (formulée au chapitre 18 des observations finales)

Le Comité rappelle à la Suisse que l'intégration est un processus à deux sens impliquant tant la communauté majoritaire que les communautés minoritaires et recommande à la Suisse de prendre de nouvelles mesures ciblant la communauté majoritaire pour lutter contre la discrimination raciale. A cet égard, il rappelle la recommandation qu'il avait faite à la Suisse d'adopter un plan national de lutte contre la discrimination raciale et de mener des campagnes d'information pour sensibiliser la population aux manifestations et aux actes de discrimination raciale et à leurs conséquences pour les victimes. Il encourage aussi la Suisse à faire en sorte que les programmes, les manuels scolaires et les supports pédagogiques traitent des questions relatives aux droits de l'Homme en s'efforçant de promouvoir le respect et la tolérance mutuels entre les nations et les groupes raciaux et ethniques.

#### Observations et Commentaires du CRAN

# Programmes d'intégration cantonaux (PIC) vs. Plan d'action national?

Bien que la Suisse ait participé à la Conférence mondiale de Durban sur le racisme, en 2001, et qu'elle soit signataire de la Déclaration autant que du Plan d'action qui y ont été adoptés, vingt ans après elle n'a toujours pas été en mesure de mettre en place un Plan d'action national s'inspirant de Durban.

Le SLR met en avant ce qui semble s'être substitué à ce Plan d'action, à savoir le volet Lutte contre le racisme et la discrimination qui fait partie intégrante des nouveaux Programmes d'intégration cantonal (PIC). Malgré ses mérites, les PIC s'inscrivent dans des dynamiques d'intégration des étrangers. Ils échappent formellement à des populations comme les communautés juives, les nouvelles générations de Suisses issues de la diversité (afro-descendants et autres métis, etc.), par exemple.

Aucune de ces populations n'est formellement concernée ni visée par les PIC.

# Sensibilisation tous azimuts à la discrimination raciale

## Domaine de l'Education et de la Formation :

- Tendance à orienter systématiquement les élèves Noirs vers des filières d'apprentissage et moins vers des études supérieures.
- Climat de rivalités entretenues au sein des écoles entre les projets de sensibilisation émanant d'organisations issues de la Diversité (ex. UPAF) et ceux ayant un ancrage institutionnel.

# **Emploi et Carrières:**

- Plusieurs témoignages des victimes au CRAN. Par peur de représailles ou de perdre son emploi, toutes les démarches et actions proposées par le CRAN sont souvent refusées.
- La volonté de trouver Justice est souvent bloquée par la peur de perdre son emploi. Les rapports de force en jeu conduisent souvent à la résignation.
- Bénéficier d'un bon avocat pour faire valoir ses droits dans ces circonstances est très coûteux.
- Les victimes souffrent souvent en silence d'une grande frustration.

#### Médias:

- Il s'agit en général d'une visibilité négative systémique, grâce à un profilage racial visant les seuls délinquants Noirs dans l'espace public.
  - **Exemple :** Emission *Temps Présents* de la RTS, *Guerre aux Dealers* (14.03.2013)
- Très peu de visibilité positive : Absence et Exclusion des Noir-e-s dans les médias d'Etat ayant mandat de service public.
  - Seules exceptions: Licia Chery (Haïti) à la RTS romande et Angélique Beldner (Bénin) RTS alémanique

#### Discrimination biaisée dans le domaine du Logement

- Apparences: Le système des régies immobilières répandu en Suisse et mettant très peu les propriétaires au contact de la clientèle donne lieu à moins de discriminations raciales. Les discriminations restent malgré tout très présentes de manière insidieuse et en frappant surtout les locataires à revenus modestes ou à statut illégal.
- Même constat relativement avec le système peu développé en Suisse de ghettoïsation des banlieues

## Racisme dans le Sport

 Manifestations certes présentes, notamment dans les stades de football, mais pas aussi répandu qu'ailleurs.

**Exemple :** Le 25 juin 2020, lors du match FC Zürich et FC St-Gall, qui se déroulait dans cette dernière ville, le Nigérian Aiyegun Tosin, qui venait de marquer deux buts, a été la cible d'insultes racistes venues des tribunes. Ici, l'équipe de St-Gall a été solidaire du joueur en déposant une plainte pénale contre les auteurs des insultes racistes<sup>13</sup>.

# **Propositions du CRAN**

- Un Plan d'action national, ayant pour matrice le Programme d'action de Durban reste pleinement d'actualité et devrait être diligenté. Il s'agit d'un engagement à honorer.
  - Le CRAN compte du reste proposer un Plan d'action spécifique au racisme anti-Noir en Suisse, à l'occasion de ses troisièmes Assises sur le racisme anti-Noir prévues en mars 2022.
- Généraliser dans les écoles et structures de formation les campagnes de sensibilisation mettant en valeur l'expertise avérée des personnes ou organisations issues de la Diversité (ex. UPAF).

# 8. DYNAMIQUES NON-INCLUSIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE NOIRE

# Recommandation du CERD (formulée au chapitre 20 des observations finales)

Le Comité recommande à la Suisse de poursuivre et d'élargir son dialogue avec les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la protection des droits de l'Homme, en particulier de la lutte contre la discrimination raciale, lors de l'élaboration du prochain rapport périodique et du suivi des présentes observations finales.

## **Observations et Commentaires du CRAN**

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, le SLR a peut-être invité des organisations nationales de lutte contre la discrimination raciale à prendre position par écrit sur les recommandations du CERD et sur leur mise en œuvre. Mais le CRAN n'a jamais été invité à ces concertations. Si nous sommes présents, c'est à l'instigation des collègues de International Service For Human Rights (ISHR).

Pourtant le CRAN est la plus grande des organisations antiracistes créées et dirigées par des personnes d'ascendance africaine. Elle a été la première (dès 2000) à thématiser et à introduire dans le champ suisse le concept de racisme anti-Noir dans sa spécificité. Le CRAN est aussi le seul Observatoire de ce racisme spécial en Suisse. Voir à ce sujet nos rapports, communiqués, etc.

# **Propositions du CRAN**

 Rappeler effectivement au SLR d'être plus inclusif et pro-actif, sans discrimination ni favoritisme, envers toutes les organisations de la société civile suisse luttant contre le racisme et la discrimination raciale, y compris le CRAN.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> 20 Minuten, 26.06.2020

## **CONCLUSION**

Cela fait plus de 20 ans que diverses recommandations et alertes suivantes n'ont rien changé en profondeur quant aux discriminations et au racisme anti-Noirs en Suisse :

- 2001 : Recommandations émanant de la Conférence de l'ONU à Durban : Programme et Plan d'Action
- 2004, etc. : **ECRI** Recommandations
- 2006 : **CRAN** Actes de la 1<sup>ère</sup> Conférence européenne sur le racisme anti-Noir, Genève, 17-18 mars 2006
- 2006 : Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines du racisme
- 2007 : **Amnesty International** dans son rapport *Police, Justice et droits humains Pratiques policières et droits humains en Suisse, préoccupations et recommandations d'Amnesty International*
- 2002 à 2021 : **CRAN** multiple Communiqués de presse pour alerter les Autorités fédérales sur les Humiliations et les Traitements dégradants infligés aux Noir-e-s par la police institutionnelle dans les espaces publiques
- 2016 : **CRAN** Rapport sur le racisme anti-Noir en Suisse de 2000 à 2014 pp 284
- 2004, 2014, 2021 : **CERD** Recommandations

Le CRAN attend des gestes forts de la part de la Suisse pour protéger les victimes du racisme anti-Noir en particulier et améliorer la situation des droits humains des personnes d'ascendance africaine (loi, politiques, plans d'action, mesures spéciales, programmes ou autres initiatives).

Le CRAN a spécialement les attentes suivantes envers le WGEPAD :

# Concernant la Mise en œuvre des Engagements internationaux pris la suisse :

Obtenir de la Suisse le respect de ses engagements internationaux. En particulier :

- Programme et Plan d'Action de Durban de la Conférence de l'ONU (Afrique du Sud, 2001)
- Recommandations CERD sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales. Des brutalités policières récurrentes à l'encontre des Noir-e-s en Suisse
- Recommandations des Rapporteurs spéciaux de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui lui est associée sur les brutalités policières à l'encontre des Noir-e-s.
- La création d'une Institution Nationale des Droits Humains (INDH) en Suisse qui soit bien conforme aux Principes de Paris. En particulier, son indépendance vis-à-vis de la tutelle politique.
- Marquer la Décennie des Personnes d'ascendance africaine 2015-2024

#### **Concernant les Pratiques policières**

- La fin de l'Humiliation et de la Criminalisation d'office des Personnes d'ascendance africaine par des contrôles au faciès par la police suisse dans les espaces publiques partagés.
- La fin de l'impunité des policiers meurtriers des Personnes d'ascendance africaine. Les armes à feu de la police ont tué jusqu'aujourd'hui quasi-exclusivement des Personnes d'ascendance africaine. Le remplacement par des *Tasers* envisagé ne servira qu'à handicaper à vie les victimes.
- La fin aux actes de torture mortels liés au plaquage ventral contre sol suivis des genoux écrasant le thorax. Ces actes ont déjà causé plusieurs morts en Suisse.
- La Réparation par l'institution policière des dommages subis par les victimes

# Concernant les autres implications de la Suisse dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, obtenir de la Suisse :

• Clarifier pourquoi les grandes organisations des personnes d'ascendance africaine sont les seules à ne pas être soutenues en Suisse.

- Fin de l'Apartheid dans le financement de la lutte contre le racisme et Engagement pour plus d'équité dans l'*Empowerment* des organisations antiracistes Noires
- Encourager l'adoption d'une Charte contre les discours et actes politiques racistes
- Encourager toute initiative pour plus de visibilité des Personnes d'ascendance africaine dans l'espace public (ex. Projet de Mémorial Noir dans la Genève internationale).
- Visite des prisons et Centres de détention administrative par le WGEPAD, afin de mieux comprendre la surreprésentation présumée des personnes d'ascendance africaine dans les prisons suisses.
- Visite de quelques lieux historiques symboliques portant les traces d'une présence africaine positive (ex. l'abbaye de Saint Maurice le Nubien, à Saint-Maurice/VS, le tombeau de l'un des derniers rois du Burundi, le Mwami Mwambutsa à Genève, ou encore, à la frontière avec la France, le Château de Joux où fut emprisonné, avant d'y décéder, le héros de la Révolution haïtienne, Toussaint Louverture.

En conclusion, les données relatives au racisme anti-Noir en Suisse, présentées dans le présent Rapport restent d'une grande importance. Elles jettent une lumière crue et éclairante sur la constance et la prégnance de ce fléau au sein de la société et surtout des institutions suisses. Mais il ne s'agit que de la pointe d'un gros iceberg. C'est pourquoi ces données poussent à plus d'action. Avec ou sans moyens. Le CRAN continuera à effectuer non seulement ce travail de monitoring, mais aussi celui d'advocacy, d'assistance et de sensibilisation, avec ses divers partenaires, dont l'UPAF. Il est au moins à souhaiter que ce Rapport puisse trouver un large écho auprès de personnes et institutions concernées, aussi bien sur la scène suisse qu'auprès des institutions internationales, en particulier auprès du Groupe de travail sur les Personnes d'ascendance africaine (WGEPAD).

Pour le CRAN,

André LOEMBE, Vice-Président (0041 79 345 08 52), et MUTOMBO Kanyana, Secrétaire général (079 754 54 85)

(Berne, 1.12.2021)